



CIRCUIT
4

SUR LES ANCIENNES VOIES DE CHEMINS DE FER

Ce circuit aux traits urbains et entièrement balisé emprunte les anciennes voies de chemin de fer du Pays de Montbéliard. Comme une invitation à remonter le temps sur des voies vertes parfaitement aménagées.

"Lorsque le train s'arrête dans un grincement de ressorts, bien avant d'avoir essuyé la buée des vitres, et les yeux encore fermés, j'apprends par l'accent des hommes d'équipe que je suis arrivé à bon port." écrivait André Beucler (1898-1985).

À cheval sur sa petite reine, "au pays de Peugeot" comme on dit ici, on peut encore entendre siffler le train ! Mais pas un de ceux qui traversaient, à l'initiative de la firme du Lion, la Vallée d'Hérimoncourt, jusque dans les années 1930. Ni même celui qui empruntait la ligne de Montbéliard au Canton du Jura Suisse. Ces anciennes voies, aujourd'hui disparues, ont laissé place à des aménagements entièrement réalisés pour les mobilités douces.

C'est d'ailleurs l'une de ces anciennes branches du TVH (Tramway de la Vallée d'Hérimoncourt) que vous empruntez en quittant le Canal au niveau d'Exincourt avant de

bifurquer sur l'ancienne voie de chemin de fer, qui reliait autrefois Audincourt à Montbéliard en passant par Arbouans. Songez qu'il y a plus d'un siècle, voyageurs et marchandises transitaient via ces mêmes voies, dont les divers embranchements permettaient de desservir les Forges. Les cités Keller qui s'étendent jusqu'à Arbouans, avec leurs maisons caractéristiques ont d'ailleurs été érigées entre 1910 et 1922 pour loger les ouvriers de la



Compagnie des Forges, comme les immeubles du Montanot, construits au début des années 60 pour le personnel des usines Peugeot du Pays de Montbéliard.

Sur les pistes d'Arbouans, ne manquez pas de vous attarder sur l'étonnante chapelle du Bon Pasteur, adossée à la friche industrielle, futur quartier pavillonnaire des Saules. Construite par des ouvriers italiens des usines Peugeot dans les années 50, ses singuliers vitraux, œuvres de l'artiste



montbéliardais Olivier Calame, représentent le sacrifice de l'agneau (oui, il faut avoir l'œil !). Les pistes cyclables vous ramèneront ensuite à bon port en passant par le quartier de la Petite Hollande, puis en longeant l'actuelle voie de chemin de fer.

OÙ LOUER UN VÉLO ?

Office de Tourisme du Pays de Montbéliard
1, rue Henri Mouhot – 25200 Montbéliard
Renseignements : ☎ +33 (0) 3 81 94 45 60
✉ accueil@paysdemontbeliard-tourisme.com
➔ www.paysdemontbeliard-tourisme.com



Labellisé Accueil Vélo, l'Office de Tourisme vous propose des services et des informations sur les établissements labellisés du Pays de Montbéliard.

OÙ OBTENIR DES INFORMATIONS POUR FAIRE DU TOURISME À VÉLO ?

Office de Tourisme du Pays de Montbéliard
1, rue Henri Mouhot – 25200 Montbéliard
Capitainerie du port de plaisance, ouverte d'avril à septembre
Renseignements : ☎ +33 (0) 3 81 94 45 60
✉ accueil@paysdemontbeliard-tourisme.com
➔ www.paysdemontbeliard-tourisme.com



Colibrius
Base de Loisirs du Pays de Montbéliard
Rue du Pâquis - 25600 Brognard
Renseignements : ☎ 06 26 85 26 86 ou 07 72 27 47 19
✉ contact@colibrius.fr ➔ www.colibrius.fr



Comité départemental du cyclotourisme du Doubs
Renseignements : ☎ 03 81 50 09 60
✉ codep.cyclo.doubs@wanadoo.fr
➔ www.bourgognefranche-comte.ffvelo.fr/le-comite-departemental-25

Doubs Tourisme
➔ www.doubs.travel/cyclotourisme

Pays de Montbéliard Agglomération « Le patrimoine, c'est du sport » :
Balades patrimoniales à vélo organisées par le service animation du patrimoine de Pays de Montbéliard Agglomération en partenariat avec l'association Vélocité. Renseignements : ☎ 03 81 31 87 80
✉ animationdupatrimoine@agglo-montbeliard.fr
➔ www.patrimoine-pays-de-montbeliard.fr

Association Vélocité
Renseignements : ☎ 07 49 13 36 43
✉ montbeliard@fub.fr
➔ www.velocite-pm.jimdofree.com

POUR VOTRE SÉCURITÉ, SOYEZ BIEN ÉQUIPÉS !

GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT CERTIFIÉ

pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante



CASQUE
obligatoire jusqu'à 12 ans

AVERTISSEUR SONORE

Deux freins
(avant et arrière)

Dispositifs rétroréfléchissants
rouge à l'arrière, blanc à l'avant, orange sur les côtés et sur les pédales

Siège enfant adapté
jusqu'à 5 ans

FEUX
avant jaune ou blanc et arrière rouge

Équipements recommandés :

- PNEUS CORRECTEMENT GONFLÉS ET À BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES
- ÉCARTEURS DE DANGER

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

VOUS VOYAGEZ EN TRAIN + VÉLO ?

➔ www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte/services-contacts/ter-velo/voyager-avec-son-velo



Numéros d'urgence / Emergency numbers / Notruf-Nummern

- Appel d'urgence européen / European emergency number / Notruf Nummer ☎ 112
- Police / Polizei : ☎ 17
- Pompiers / Fire brigade / Feuerwehr ☎ 18
- SAMU-SMUR / Mobile emergency unit / Rettungsdienst ☎ 15

Retrouvez le descriptif illustré et le pas à pas détaillé des 14 circuits en téléchargement sur : agglo-montbeliard.fr ou en version papier au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, à l'Office de Tourisme et sur les principaux sites touristiques.



À CHAQUE CIRCUIT SON TOPOGUIDE

Pays de Montbéliard Agglomération
8, avenue des Allées
BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. 03 81 31 88 88
www.agglo-montbeliard.fr



pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION PRÉSENTE

Le circuit cyclable n° 4



Édition 2026

Sur les anciennes voies de chemins de fer

Circuit 4 Balisé

Départ Montbéliard, Port de Plaisance

🕒 1h10

📍 11 km

📈 +95 m



SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION



CIRCUIT 4



PAS À PAS DÉTAILLÉ DU CIRCUIT

➔ Prendre le départ au Port de plaisance de Montbéliard et longer le Près-la-Rose en suivant le balisage.

➔ Monter sur votre gauche pour prendre la passerelle et suivre l'EuroVélo6 le long du canal, en direction d'Exincourt
➔ Au niveau du pont sous l'autoroute, mettre le pied à terre
➔ Avant le pont rouge des Bouquières, quittez l'EuroVélo6 à droite, en direction d'Exincourt à travers une piste cyclable

tranquille et ombragée
➔ Au carrefour d'Exincourt, traverser la rue de l'usine et continuer tout droit par la piste cyclable en suivant le balisage

➔ Traverser la rue des Mines et la voie de bus prioritaire (feu cycliste) et continuer tout droit sur la piste cyclable

➔ Après la passerelle, prendre le virage à droite direction Arbouans sur le chemin de

l'ancienne voie ferrée
Traverser la rue des mines (feu cycliste) et continuer toujours tout droit pour rester sur la voie verte

➔ Au carrefour, traverser la rue d'Audincourt, puis l'avenue de l'Europe pour reprendre la voie verte d'Arbouans. Le long de la voie verte se trouve la petite chapelle du Bon Pasteur

➔ À l'embranchement, ne pas prendre à droite sur la rue

d'Arbouans, mais continuer tout droit sur le balisage. La piste cyclable s'arrête au niveau de l'impasse montante qui longe la mosquée Abou-Bakr-Seddik et la piscine municipale

Au stop, emprunter le passage pour piétons pour traverser la rue Renoir puis la rue de la Petite Hollande et prendre à droite

➔ Traverser la rue Maurice Ravel pour rester sur la

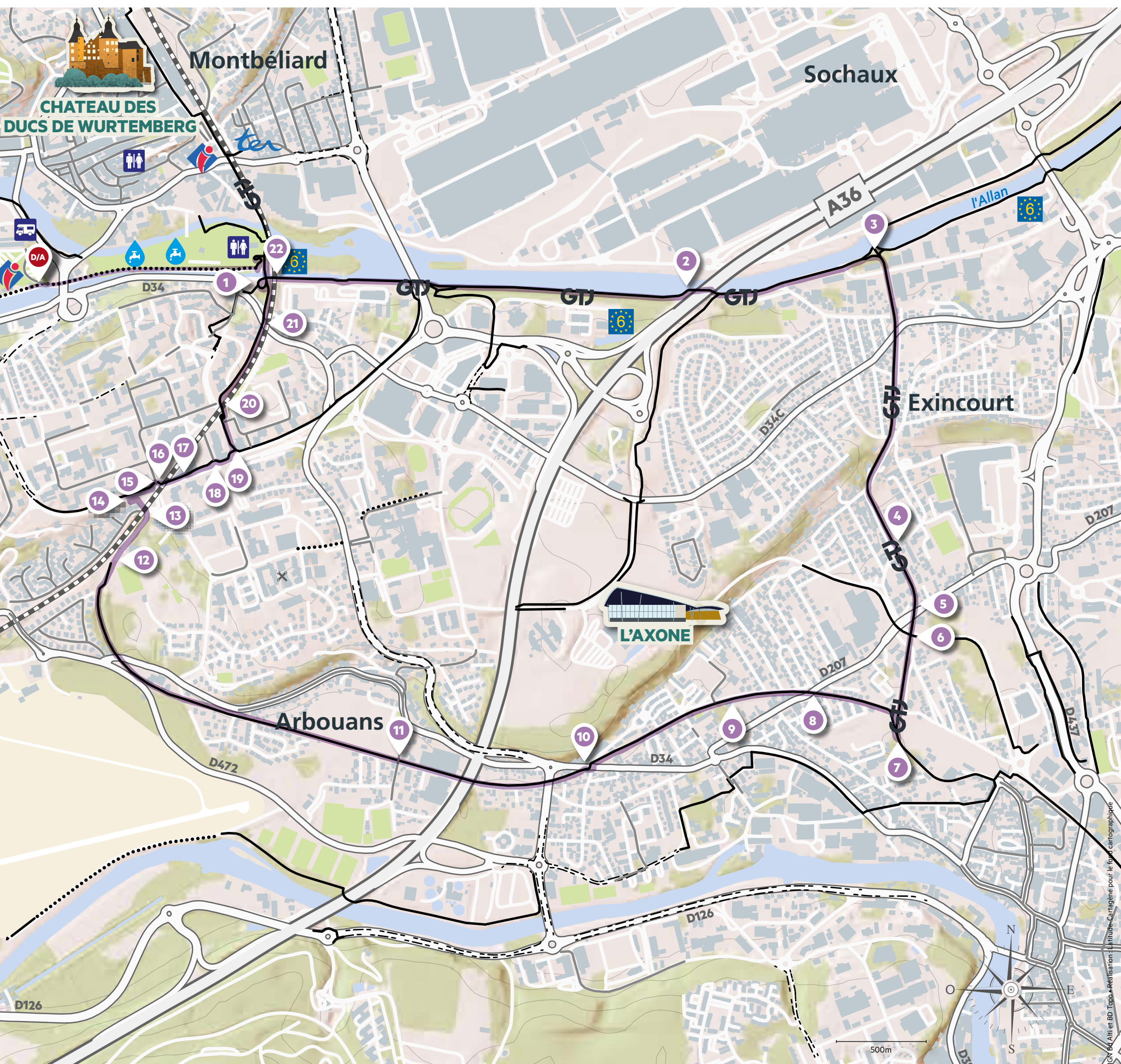
piste entre l'avenue François Mitterrand et le quartier des Hexagones

➔ Traverser la rue Léon Blum au niveau du rond-point. Au carrefour de la rue Jean Moulin, traverser et prendre à gauche avant de prendre légèrement à droite pour emprunter la piste cyclable longeant la voie ferrée

➔ Traverser la D34 et continuer tout droit pour

rejoindre la passerelle du Près-la-Rose

Revenir sur vos pas jusqu'au Port de plaisance



Légende de la carte

- Aménagement cyclable goudronné
- Aménagement cyclable sablé
- Bande cyclable
- Liaison sur voirie partagée
- Zone de circulation apaisée (zone 20 ou 30)
- Sentier GR5 Hollande-Méditerranée
- EuroVélo6 Atlantique-Mer Noire
- Grande Traversée du Jura à vélo (Départ)

- Office de tourisme
- Gare TER
- Point d'eau
- Station gonflage/réparation
- Aire de pique-nique
- Parking camping-car
- Sanitaires
- Circuit 4 suivre le balisage

Rappel de signalisation

- Débouché de cyclistes venant de droite ou gauche
- Début et fin de voie verte
- Début et fin de pistes ou de bandes cyclables conseillées et réservées aux cycles
- Début et fin de pistes ou de bandes cyclables obligatoires et réservées aux cycles

- Début et fin d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h
- Début et fin d'une zone limitée à 30 km/h
- Accès interdit aux cycles
- Accès interdit aux cyclomoteurs
- Sens interdit à tous les véhicules, exceptés les cycles

- Conditions particulières de circulation : cyclistes à double sens
- Accès interdit à tous les véhicules à moteur
- Aire piétonne (autorisée aux cycles sauf mention contraire)
- Couloir de bus autorisés aux cyclistes
- Autorisation conditionnelle de franchissement du carrefour à feu pour les cycles (la flèche indiquant l'autorisation)